

Fiche Adhérent 2026-2027

ATELIER : PHOTO

Animateur : Philippe GARCIA
Co-animatrice : Catherine JOYON

NOM : **Prénom :**

Adresse :
.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion:	CCLER	35 €/an	☐ réglée le	Chèque n°
		Moins de 18 ans	20 €/an	☐ réglée le	Chèque n°
	Cotisation :		60 €/an	☐ réglée le	Chèque n°
		Moins de 18 ans ou étudiant	30 €/an	☐ réglée le	Chèque n°

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec **les règlements**.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet ou Facebook.
Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 Mail : ccler.maintenon28@gmail.com
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier PHOTO Année 2026-2027

Animateur, Philippe GARCIA ☎ : 06.26.15.20.09
Co-animatrice, Catherine JOYON ☎ : 06.08.12.58.97

Fonctionnement : Local Photo et salles Cèdres et Bleuets

- Cours confirmés, tous les vendredis
- Cours débutants, tous les mercredis

Horaires : de 20h00 à 22h15

Horaires : de 20h00 à 22h15

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat)	35 €/an 20 €/an (pour les - de 18 ans)
	Cotisation à l'Atelier Photo	60 €/an 30 €/an (Pour les - de 18 ans ou étudiant)

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----

(à découper et à remettre aux animateurs).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Photo** pour l'année **2026-2027**.

Date :

Signature :